



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Adaptation des formations aux nouveaux métiers

Question écrite n° 11171

Texte de la question

M. Philippe Berta appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'adaptation des formations aux nouveaux métiers, notamment dans les disciplines du secteur de la santé. Dans son rapport intitulé « innovation en santé : soignons nos talents », l'institut Montaigne identifie quatre domaines prioritaires qui nécessitent une adaptation des filières de formation pour répondre à une évolution rapide des métiers. Premièrement, les biotechnologies ont besoin, pour leur développement, de profils issus de formations pluridisciplinaires associant microbiologie, bio-informatique, méthodes analytiques, ingénierie tissulaire ou encore bioproduction. Deuxièmement, les dispositifs médicaux manquent de compétences techniques, notamment en ingénierie. Troisièmement, la santé numérique engendre la création de nouveaux métiers, au côté des professionnels de santé. Quatrièmement, les données de santé vont, non seulement, être en elles-mêmes une nouvelle filière nécessitant des compétences spécifiques, mais elles vont également entraîner des évolutions majeures dans la pratique des futurs médecins. Aussi l'institut propose-t-il d'encourager les universités à développer des formations pluridisciplinaires en sciences de la vie et à mettre un accent sur les besoins en compétences des quatre secteurs susmentionnés. Au-delà des préconisations de l'institut Montaigne, un rapprochement des premières années d'enseignement en médecine et en sciences de la vie, sur le modèle anglo-saxon, permettrait également une meilleure fluidité entre les champs disciplinaires et l'acquisition d'un langage commun aux professionnels de toute la chaîne de santé. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour adapter les filières de formation aux évolutions rapides des métiers de l'innovation en santé.

Texte de la réponse

La stratégie nationale de transformation du système de santé, dont les grands principes ont été annoncés par le Président de la République le 18 septembre 2018, comporte un axe consacré à l'adaptation des formations aux enjeux du système de santé. L'un de ces enjeux consiste à mieux identifier les nouveaux métiers de la santé, à en suivre l'évolution rapide et donc à anticiper les besoins de formation. Les passerelles d'admission directe dans les études médicales, déjà mises en œuvre mais dont les places offertes restent marginales, sont également envisagées comme outil de décroisement et permettent une diversification des profils et donc une adaptation d'autant plus efficace à l'évolution des métiers de la santé. Le développement des doubles parcours est aussi une piste envisagée. Actuellement ces parcours restent minoritaires et souvent réservés aux meilleurs étudiants tant l'investissement demandé est important. Les étudiants en santé souhaitant se spécialiser peuvent s'inscrire dans des mentions de masters telles que la bio-informatique ou les biotechnologies. Mais ils le font généralement dans le cadre d'une année de recherche ou une fois leur diplôme obtenu. L'ambition est maintenant d'associer les étudiants de différentes filières dans l'apprentissage pratique et dans des projets communs. L'universitarisation en cours des formations paramédicales constitue un levier puissant pour mener à bien ce projet. Bien que centré sur des actions de prévention primaire, le service sanitaire, dispositif obligatoire et intégré dans la formation initiale des étudiants en santé mis en œuvre depuis la rentrée universitaire 2018, contribue également à développer l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des futurs professionnels de santé.

Conscients que l'accompagnement des évolutions du système de santé passera par la formation, les pilotes du chantier formation de la stratégie nationale de transformation du système de santé proposent de créer un observatoire des nouveaux métiers pour ensuite développer les formations associées. Enfin, dans le cadre du 8ème conseil stratégique des industries de santé, une mesure adoptée consiste à adapter les formations qualitativement et quantitativement aux besoins en compétences des entreprises. Des actions seront menées pour élaborer ou mettre à jour des référentiels de formation en fonction des nouvelles compétences et connaissances attendues dans des secteurs tels que l'e-santé ou les biotechnologies.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11171

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6550

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 364